



PROCÉDURE DE CONSULTATION (Article R323-25)

NEVERS LE 07/05/2026

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie - décret N° 2015-1823 du 30 décembre 2015. Nous avons l'honneur de vous informer que sauf opposition de votre part adressée au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre - 7 place de la République à Nevers, dans un délai de vingt et un jours à compter de la réception de la présente lettre, nous exécuterons selon les prescriptions techniques en vigueur, la construction des ouvrages suivant les données ci-dessous et les plans de projet ci-inclus, et, afin d'assurer la continuité du service auprès des usagers nous procéderons dès la fin des travaux à la mise sous tension provisoire des ouvrages.

Année :

Numéro de dossier : 22.7478.30

Affaire : BT pour un lotissement communal de 13 lots

Localisation des travaux : Rue de la Sauderie

Commune : CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Coordonnées chargés d'affaires

S. BOUDOT stephane.boudot@sieeen.fr

R. DARÇON romain.darcon@sieeen.fr

S. SEMIAO stephane.semiao@sieeen.fr

TENSION DE SERVICE	BT - Basse Tension : 230/410V	HTA - Haute Tension A : 20 000V
Longueur sur voie publique	9,0m	
Longueur en terrain privé	359,0m	
Longueur totale	368,0m	
Longueur à déposer	/	
Nature des canalisations	Souterraine	
Nature des conducteurs	BTA 3x150+70AL & BTA 3x240+95AL	
Nature des supports		

SERVICES CONSULTÉS

Par mail :

SIEEEN (2 ex.)

MAIRIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENEDIS NIEVRE

UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) à NEVERS

ORANGE Appuis communs oui non Orange impacté oui non

XP FIBRE

NIEVRE Numérique

DDT 58/SLSR/CPR/SEFB à NEVERS

UTIR Val Ligérien **Sud**

UTIR Morvan Nord

UTIR Val Ligérien

Pour le Président du SIEEEN, le Chef de Service

Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre

7, place de la République - 58000 Nevers - Tél. 03 86 59 76 97

www.sieeen.fr - E.mail : service.electricite@sieeen.fr